

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 août 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est
occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Cinquante-huitième année

Lettres identiques datées du 29 août 2003, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Israël, la puissance occupante, continue de mener sa brutale campagne militaire contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. En particulier, tout au long de la semaine écoulée, les forces d'occupation israéliennes ont énergiquement repris leur campagne barbare et criminelle d'exécutions sommaires. Hier, les forces d'occupation ont encore procédé à une exécution extrajudiciaire dans la bande de Gaza. Tirant à partir d'hélicoptères de combat, les forces d'occupation ont tué un Palestinien, Hamdi Adnan Kalakh, et en ont blessé trois autres dans la zone de Khan Yunis. Après cet assassinat, les autorités israéliennes ont de nouveau déclaré leur intention de continuer à cibler des Palestiniens qu'ils exécuteraient, sans se préoccuper du fait que de tels actes constituent des crimes de guerre et des violations du droit international et du droit international humanitaire.

Dans le même temps, les forces d'occupation israéliennes ont continué de mener leurs mesures et actions illégales dans tout le territoire palestinien occupé. Dans la zone de Beit Hanoun à Gaza hier, les forces d'occupation, utilisant des bulldozers et des chars, ont rasé et détruit de grandes superficies de terres agricoles et de vergers en un châtime collectif de la population palestinienne de la région. On signale en outre que les forces d'occupation seraient en train de mener des mesures et des préparatifs pour des actions militaires de plus grande échelle encore dans la bande de Gaza. En outre, les forces d'occupation continuent de faire des descentes et d'arrêter des Palestiniens, en particulier dans les régions de Naplouse et de Djénine. Notamment, à Djénine hier, les forces d'occupation ont ouvert le feu et blessé au moins trois Palestiniens.

Manifestement, les forces d'occupation continuant de mener cette campagne militaire meurtrière contre le peuple palestinien, la grave situation sur le terrain dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, continuera de se détériorer.



La politique en cours d'exécutions sommaires, alliée à la poursuite de la destruction de maisons et de biens, et des activités d'implantation de colonies de peuplement, y compris la construction du mur expansionniste (d'annexion) par la puissance occupante, le maintien des restrictions à la liberté de mouvement des personnes et des biens, notamment l'imposition de couvre-feux, et les récentes mesures concernant le sanctuaire Al-Haram al-Charif dans Jérusalem-Est occupée, ne servent qu'à faire monter les tensions et à exacerber une situation déjà explosive. Cela étant, la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, doivent prendre d'urgence des mesures pour faire face à des violations aussi flagrantes du droit international par Israël et endiguer la dangereuse détérioration de la situation sur le terrain et, de ce fait, du processus de paix.

La présente lettre fait suite aux 170 lettres que nous vous avons précédemment adressées concernant la crise dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, dont les dates vont du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 27 août 2003 (A/ES-10/232-S/2003/843), constituent un compte rendu fondamental des crimes commis par les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Pour tous ces crimes de guerre, le terrorisme d'État et les violations systématiques des droits de l'homme, Israël, la puissance occupante, doit rendre des comptes, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Dans la même optique, comme suite aux lettres susmentionnées, j'ai le profond regret de vous informer que, depuis ma dernière lettre, au moins quatre Palestiniens ont été tués par les forces d'occupation israéliennes, ce qui porte le nombre total de martyrs à 2 516 Palestiniens. (Vous trouverez les noms des martyrs qui ont été identifiés à ce jour dans l'annexe à la présente lettre.)

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent
de la Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies
(*Signé*) Nasser **Al-Kidwa**

**Annexe aux lettres identiques datées du 29 août 2003,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les troupes d'occupation israéliennes
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem*
(les mercredi 27 août et jeudi 28 août 2003)**

Mercredi 27 août 2003

1. Mustafa Mohammed Ali Salahat
2. Mohammed Ibrahim Ba'lousheh (17 ans)

Jeudi 28 août 2003

1. Sabra Salem Hamdiyeh
 2. Hamdi Adnan Kalakh
-

* Le nombre total de martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 s'élève désormais à 2 516.